



# G.L.G.

## DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON CONDAMNATION

Je soussigné BRAILLON NOUVELE Francis Edgard

Demeurant à Libreville, BP 2241 Libreville

.....  
Déclare conformément aux dispositions du Règlement Général et aux Us et Coutumes de la Grande Loge du Gabon (GLG), relatifs à (cocher la case correspondante)

- La demande de Réception
- La demande de Régularisation
- La demande de Réintégration
- La demande d'Adhésion (concerne un F.: appartenant à une Obédience reconnue)
- N'avoir, à ce jour, fait l'objet d'aucune condamnation, même amnistiée.
- Ne pas être actuellement sous le coup d'une mise en examen ou en instance de procédure pénale
- N'avoir jamais fait l'objet d'aucune condamnation ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire l'admission dans l'Ordre Maçonnique au sein de l'Obédience Traditionnelle et Régulière qu'est la Grande Loge du Gabon.
- Si je ne puis répondre affirmativement à l'un de ces trois points, je m'engage à communiquer à mon Parrain ou Garant tous les éléments du dossier dont je suis l'objet et à lui faire prendre connaissance de toute information sur ce dossier auprès de mes conseils et/ou représentant en justice.
- Je prends acte que toute fausse déclaration ou toute omission avérée entraînerait ma radiation immédiate de l'Ordre

Fait à Libreville.....

Le 17 Juin 2015.....

Le frère ou le candidat doit faire précéder sa signature de la mention manuscrite suivante :  
« certifiée sincère et véritable ».

Signature :

certifié sincère et véritable

Braillon F